

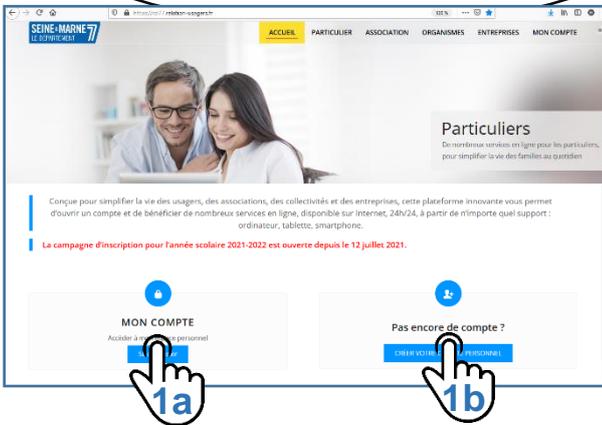
MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention pour « Collège au cinéma », vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant : <https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

ATTENTION : Les établissements inscrits à « Collège au cinéma » disposent d'un compte d'accès à la plateforme de téléservices. Avant toute création de compte, veuillez vous adresser au chef d'établissement ou au gestionnaire ou au professeur coordinateur. Il ne peut y avoir deux comptes associés à un même établissement.

1a

Si votre établissement dispose déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



OU BIEN

1b

Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « Créer votre compte personnel ».

2

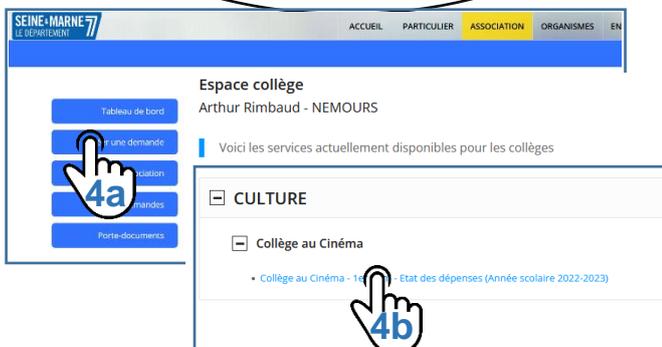
Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Connectez-vous.

3

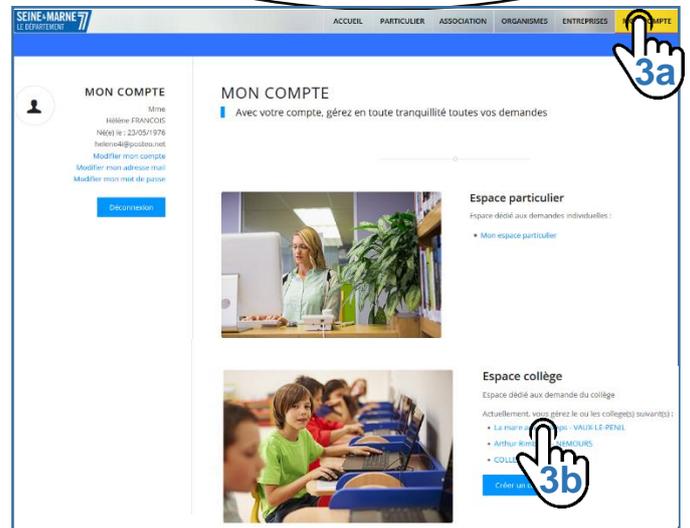
Cliquez sur l'onglet « MON COMPTE » et cliquez sur le nom de votre établissement.

4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Déroulez la catégorie « CULTURE » puis « Collège au cinéma » et cliquez sur le téléservice « Collège au Cinéma - Inscriptions 2023-2024 »



3a



Si le nom de votre établissement ne figure pas, merci d'écrire à micheline.robcis@departement77.fr pour demander le rattachement de votre compte à votre établissement.

5

Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez la demande ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.